



République Française  
Département Eure-et-Loir  
**Commune de  
Saint-Lubin-des-Joncherets**

## Compte rendu de séance

Séance du 22 Juin 2021

L'an 2021 et le 22 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de  
ARTÉCHÉA Pascal, Maire.

**Présents :** M. ARTÉCHÉA Pascal, Maire, M. BELHOMME Bruno, Mme CASSOURA Martine, Mme CHABOCHE Hélène, M. CHAMBONNIERE Dominique, M. COME Sébastien, M. FARINA Bruno, Mme FINK Pascale, M. GODEFROY Frédéric, M. JACOB Sébastien, Mme JOUCQUE Jocelyne, Mme LABOUESSE Marie-Thérèse, Mme LEMAITRE Françoise, M. LEVOIR Jean-Pierre, Mme NOUNI Myriam, M. ORLANDI Antony, Mme PATRIX PICARD Stéphanie, Mme RENOULT Cécile, Mme SAUVÉ Charlene, M. SOURISSEAU Gérard, M. VASSARD Jean-Luc, M. VILLATTE Hervé

Absent(s) ayant donné procuration : Mme ALVES DE MAGALHAES Aurélie à M. JACOB Sébastien, Mme BERTRAND Anne-Marie à Mme SAUVÉ Charlene, Mme FORTIN Sophie à Mme RENOULT Cécile  
Absent(s) : M. LEROY Jean-Pierre, M. MIKKICHE Kamel

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 22

Date de la convocation : 09/06/2021

### Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Dreux  
le : 24/06/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. ORLANDI Antony

### Objet(s) des délibérations

## SOMMAIRE

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est donc ouverte à 20h10 mn.

Ordre du jour :

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour
- Lecture du compte-rendu du 25 mai 2021 pour approbation
- Modification de la délibération affectation des résultats 2020
- Avenant pour prorogation de la concession d'aménagement des Ravigneaux
- Convention de mise à disposition individuelle d'un agent administratif
- Projet de protocole relatif à la sécurité
- Résultat de l'appel d'offre de vidéoprotection
- Projet de convention "Petites Villes de Demain"
- Questions diverses

Autorisation donnée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :  
Monsieur le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour la modification de la délibération affectation des résultats en date du 31 mars 2021 suite à la demande de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mai 2021 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0

Mme Martine CASSOURA indique que l'assemblée générale de Loisirs et Fêtes se tiendra le jeudi 08 juillet 2021 à 19h à la salle des fêtes.

Modification de la délibération affectation des résultats 2020 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il manque la ligne 1068 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT » sur la délibération du 31 mars 2021 et qu'il faut donc redélibérer en ajoutant cette ligne d'un montant de 481 580,50€ à la demande du trésorier.

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 31 mars 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION DE L'EXERCICE 2020		
ARTICLES	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	264 974,03 €	
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		481 580, 50€
ARTICLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 044 546,58 €

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

**Avenant pour prorogation de la concession d'aménagement des Ravigneaux :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'avenant n°2 à la concession d'aménagement du lotissement Les Ravigneaux, pour permettre la cession des 3 derniers lots réservés et les opérations de clôture administrative et financière de la concession. La concession doit être prorogée d'un an.

Sa durée de validité sera ainsi reportée au 09/07/2022.

Monsieur le Maire procède au vote :

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Convention de mise à disposition individuelle d'un agent administratif :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer une convention avec la Commune de Laons afin de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition d'un agent administratif territorial de la commune de Laons au profit de la commune de Saint Lubin des Joncherets. Cette convention a pour objet d'apporter un soutien aux services administratifs de la commune. Cette convention est d'une durée de 06 mois à compter du 01/07/2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Projet de protocole relatif à la sécurité :**

Monsieur le Maire expose que le protocole de mise en œuvre du « rappel à l'ordre » consiste en une injonction verbale adressée par le Maire, précédée d'une consultation préalable du parquet, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance. Le Maire peut recourir au rappel à l'ordre pour des faits qui ne constituent pas un délit ou un crime.

Le rappel à l'ordre s'applique :

- A des comportements n'emportant pas de qualification pénale
- Au non-respect des arrêtés de police du maire lorsqu'ils portent sur des questions d'ordre, de sûretés, de salubrité publique
- A d'autres faits relevant d'une peine contraventionnelle

Ce protocole est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Madame Charlène SAUVÉ demande qui doit intervenir.

Monsieur Gérard SOURISSEAU répond que Monsieur le Maire doit donner un avertissement à l'individu.

Monsieur le Maire indique que les adultes comme les jeunes peuvent être concernés par ce dispositif.

Les rappels à l'ordre ne sont pas inscrits dans le casier judiciaire.

Monsieur Gérard SOURISSEAU indique que c'est une solution pour désengorger les tribunaux. Les mairies ne sont pas obligées d'accepter. L'adhésion à ce protocole est basée sur le volontariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

**Résultat de l'appel d'offre de vidéoprotection :**

A la demande de Monsieur le Maire, Bruno BELHOMME, délégué en charge du projet de vidéoprotection, présente le résultat de la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine.

Il propose de retenir l'entreprise suivante : CITEOS groupe VINCI

L'entreprise a répondu à la totalité des critères généraux et techniques stipulés dans le CCTP. Concernant les critères de prix, la Société CITEOS est la moins chère en investissement et en fonctionnement "maintenance".

Le CCTP a prévu 11 lots avec possibilités de tranches annuelles.  
La première tranche concernera le centre-bourg, la mairie et les écoles.

Monsieur Gérard SOURISSEAU indique que la mise en place de la vidéoprotection fait partie du type de projet priorisé par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise citée,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le marché

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

**Projet de convention "Petites Villes de Demain" :**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une convention peut être signée avec l'Etat, afin d'engager les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention.

Monsieur le Maire indique qu'il y a énormément de choses à faire pour rendre agréable la ville et qu'il faut permettre à l'Agglo de Dreux de porter ce projet. Concrètement, ce sera une aide de l'ingénierie pour la revitalisation du Centre Bourg.

Diverses propositions sont émises par les conseillers municipaux concernant la revitalisation du Centre Bourg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention communes - Etat, représenté par le préfet du département de l'Eure-et-Loir, Madame Françoise SOULIMAN dans le cadre de l'adhésion au projet "Petites Villes de Demain".

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

Madame Myriam NOUNI informe le conseil municipal que le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet à 23h sur le stade Claude NESPOULOUS et est en attente d'un retour de la Préfecture pour savoir si le spectacle de majorettes et le bal seront possibles.

## ANNEXE AU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021

- Propositions faites par Monsieur Bruno BELHOMME pour le projet « Petites Villes de Demain » :

### A) PROJET NATURE ET HISTOIRE, VOIRE SENSORIEL :

Créer un parcours nature et histoire, voire sensoriel, à partir des monuments historiques de la commune : château, église, chapelle, pont, des maisons avoisinantes, zone naturelle et le canal de la Flotte. Le parcours partira de l'église jusqu'à LA LEU.

Aménager le parvis de l'église ; création d'une terrasse avec des bancs et petit muret afin d'éviter les stationnement de véhicules, mettre en place des panneaux historiques permettant d'aborder des thématiques « ex : l'histoire de SAINT Lubin, l'église », moderniser l'éclairage public « diode détecteur de présence (sécurité) », mettre en place des trottoirs, la rue de l'église est souvent empruntée par des groupes d'écoliers, redessiner le parking de l'église, « parking avec borne électrique, à vélo ».

Rue de l'Ermitage mise en place de panneaux historiques avec pour thématiques son pont, la chapelle, le canal de la flotte.

Si possible, rendre la rue de l'Ermitage en sens unique (limiter la circulation, prévoir des ralentisseurs afin de ne pas favoriser des vitesses élevées) diminuer la largeur de la route (un seul sens) permettant de créer une piste cyclable large et une voie piétonne sécurisée, voir si possible financièrement l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Aménager le canal de la flotte pour les pêcheurs et promeneurs.

La Leu (panneau historique et son lavoir), la traversée de La Leu, si possible un plan concernant l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Le parcours allant jusqu'aux Caves (je connais moins) continuer son aménagement et poursuivre l'aménagement de la zone naturelle.

Retour au point de départ (parcours à définir).

Ce n'est qu'une idée : bien sûr d'autres projets à construire

Saint Lubin de Chartres (en latin Leobinus), évêque de Chartres du milieu du VI<sup>e</sup> siècle, mort vers 557. Il participa au cinquième concile d'Orléans (549) et au deuxième concile de Paris (553). Son culte s'étendit rapidement. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, l'Église de Chartres l'honore à l'égal d'un fondateur et en fait le modèle des évêques en lui consacrant une verrière célèbre dans le bas-côté nord de la cathédrale. Il est fêté le 14 mars.

### B) PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Chez l'enfant ou l'ado, la créativité est en effet comme un muscle qui a besoin d'exercice pour croître. Eh oui il n'y a pas que le sport pour se muscler.

Sachant que tous les enfants naissent créatifs. Il existe des méthodes pour stimuler sa créativité. Il y a bien sûr : le dessin, le coloriage, le petit bricolage, mais à la place de reproduire un dessin avec des couleurs proposées ou un plan pour construire, l'idéale est de laisser faire jaillir de leur esprit leurs propres créations.

A partir de cette constatation et afin de développer leur créativité, je propose la création d'un centre Artistique et Culturel constitué d'ateliers :

1) de théâtre, exercice de théâtre, d'improvisations, travail de la voix, de l'imaginaire avec une pièce voire plusieurs pièces annuelle(s).

2) de danse, cette discipline moitié art moitié sport apporte de la satisfaction, améliore son rapport à soi et aux autres, être bienveillant avec soi-même. C'est un travail physique, de rigueur d'épanouissement personnel dans un collectif, de respiration, de rythme, ect.

Les différents types de danse :

- danse folkloriques country (en groupe ou individuel, country, Moyen Orient, Afrique sans oublier nos régions »
- hip hop « street dance »
- latino-américaine « rumba, salsa, samba, bachata.... Elles transmettent de la joie
- et toute autres danses.....

3) de prise de parole,

La prise de parole est problématique pour bon nombre de jeunes (en autre), la parole est un outil fondamental (épreuve de grand oral cette année au BAC 15 % de la note finale).

(Bien souvent l'absence de prise de parole est associée à une difficulté psychologique référencée dans le DSM-V (classification officielle des troubles mentaux). On y retrouve les troubles de l'apprentissage (dyslexie, dysphonie), ainsi que les troubles de la communication (bégaiement et trouble de la pragmatique). Ces pathologies ressortent de la médecine et nécessitent une prise en charge spécifique. Cependant même lorsque les ados ne souffrent d'aucun trouble mental, ils rencontrent souvent des difficultés à s'exprimer.)

L'enseignement de l'éloquence, une compétence clé de l'épanouissement personnel, la prise de parole permet l'expression de la LIBERTÉ de chacune et chacun, notamment chez les ados.

4) jeu d'échecs

« Le jeu des échecs est le meilleur sport pour exercer l'organe le plus important dans notre corps : le cerveau » Jouer aux échecs : une réflexion, résolution de problèmes, libère notre créativité, nos jugements, il contribue à la prise de décision et à la mise en place de stratégie, d'avoir une VISION « St Lubin des Joncherets 2025 (rire) »

5) Et bien d'autres ateliers artistiques et culturels pour les enfants, ados voire adulte de notre commune et d'ailleurs.

NB : le bâtiment de l'école des filles devenant le temple de la culture de Saint Lubin des Joncherets, une nouvelle destinée pour ce bâtiment plein d'histoire à deux doigts de la démolition.

➤ Propositions faites par Madame Sophie FORTIN pour le projet « Petites Villes de Demain » :

Enjeux économiques :

Favoriser l'installation de commerces qui apportent une valeur ajoutée à notre commune en favorisant ceux proposant des produits ou une activité n'existant pas ou dont l'offre n'est pas satisfaisante dans le centre-ville de St Lubin ou celui de Nonancourt (ces deux centres-villes étant proches, il faut prendre en compte ce qui existe ou pas chez nos voisins)

### Enjeu mobilité :

Relier le centre-ville aux autres hameaux de la commune en permettant un stationnement aisé pour les lubinois ne vivant pas à proximité du centre-bourg afin de les encourager à se rendre dans les commerces et les infrastructures du centre-ville (afin d'éviter la fuite vers les grands centres commerciaux ou les centres-villes des communes de plus grandes taille)

### Dynamiser le centre-bourg :

Instaurer une vraie vie de quartier avec une ou deux jolies places permettant aux habitants de se rencontrer (café, salon de thé, restauration de qualité) avec des espaces verts et des jeux pour les enfants qui s'intègrent bien dans le paysage.

Favoriser une végétalisation pérenne et diminuer la part du hors-sol.

Améliorer le bâtiment de la poste

Encourager les commerçants à moderniser leurs devantures.

Augmenter l'attrait culturel pour les lubinois mais aussi pour le rayonnement de St Lubin sur le territoire

- Créer une MJC - maison de la jeunesse et de la culture (dans l'ancienne école des filles ?), une salle de spectacle/concert (chapelle de l'ermitage ??)
- Soutenir les projets visant à l'installation de commerces vendant des biens culturels (ex : librairie)

### Privilégier les circulations piétonnes et cyclistes :

Mettre en place une signalétique claire au sol et par des panonceaux permettant aux cyclistes de circuler en sécurité ainsi que des zones permettant d'attacher les vélos sans gêner dans différents endroits du centre-ville.

Faire en sorte que tous les trottoirs et passages piétons soient praticables à poussettes et en fauteuil roulant.

Monsieur Sébastien JACOB informe le conseil municipal que Madame VIGNOLLE passe directrice de l'école du Clos du Village. Il n'y a pas de changement dans le corps enseignant à l'école du Bourg. Il indique également qu'un appel d'offres a été lancé pour la restauration scolaire.

Monsieur Jean-Pierre LEVOIR indique qu'une clôture a été installée autour du stade Claude NESPOULOUS. Le problème d'évacuation de la mare de la Poterie est réglé. L'évacuation était bouchée par de la vase et de la végétation. Les travaux rue de la paix sont prévus afin de remédier aux inondations lors des fortes pluies.

Monsieur le Maire annonce avoir réceptionné les arrêtés de subventions pour le revêtement du centre du Haut Venay. Il indique également se rapprocher du SDE28 pour l'enfouissement des réseaux rue de la Peluche. Ainsi que rue de la Grande Vigne.

Monsieur Jean-Pierre LEVOIR indique que les travaux de l'Eglise sont bien avancés. Deux contreforts ont été refaits.

Monsieur le Maire revient sur l'orage de la veille qui a fortement touché l'école du Parc et indique que les fuites sur le toit ont été résolues mais il reste un problème d'écoulement d'eau dans les chéneaux.

Monsieur le maire annonce au conseil municipal que la signature de l'échange de parcelle avec Habitat Eurélien sera effectuée le mardi 06 juillet 2021.

Monsieur le Maire annonce avoir reçu plus de bénévoles des communes du canton pour la mise sous pli du second des élections départementales.

La séance est levée à 21h40.

